

LA POUPONNE

N°143 – MAI 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 MAI 2024

Le PV du conseil devant être validé au conseil suivant, il sera consultable, ensuite, sur le panneau d'affichage et sur le site internet.

Présents : Patrick MILLET, Jacky BLANCHARD, Hélène DENOYER, René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE (arrivée à 19h15), Magali JOFFRAUD, Florent MARTELIN, François PONCIN, Aline RAT et Céline TROPBANI.

Absents excusés : Jérôme BERTRAND donne pouvoir à René DESSERRIERES
Philippe NOUVEAU donne pouvoir à Hervé FONTAINE
Murielle KIRCHHOFF donne pouvoir à Aline RAT

Absent : Tony LHOMME

Secrétaire de séance : Aline RAT

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le procès-verbal précédent du Conseil Municipal du 08 avril 2024. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Informations sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal.

- GARRY pour 1 371.00 € TTC (fourniture pour la balayeuse)
- SARL GUILLERMIN pour 1 202.58 € TTC (groupe électrogène)
- ENSEIGNES GRUEL pour 228.00 € TTC (panneaux incivilités)
- QUALIVERRE pour 1 760.35 € TTC (Niche de protection du St Grat)

Délibération n° 2024_05_29

REAMENAGEMENT CENTRE VILLAGE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux en objet.

Deux offres ont été reçues.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Libellé	%
1-Prix des prestations	40
2 - Valeur technique	50
3 – Amélioration du délai	10

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par INFRATECH, le maître d'œuvre de cette opération, et présenté à la commission Appel d'Offre et à la commission Voirie, celles-ci présentent la proposition qu'elles ont retenues,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide d'attribuer le marché :

Au groupement **SOCATRA/CTPG/BALAND** pour un montant total de **1 073 125.25€ HT** soit **1 287 750,30€ TTC** répartis comme suit :

- **782 766,75€ HT soit 939 320,10€ TTC** pour le projet voirie quartier de Collonges
- **290 358,50€ HT soit 348 430,20€ TTC** pour la rénovation du réseau d'eau potable

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.

Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets 2024 en dépenses d'investissement, respectivement, aux comptes 2151 du budget principal et 2315 du budget annexe Eau.

Délibération 2024_05_30

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables coordonne par le syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA).

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-37 et L1414-3,

Vu le code de l'énergie,

Vu l'arrêté n°2017-26 du 12 janvier 2017 portant définition d'une IRVE,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment son article 118, modifiant l'article 64 de la loi n° 2019-1428 d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L113-11 à L113-15 et R113-6,

Vu la délibération n°DE202307070 adoptée par le Bureau Syndical du SIEA en date du 07 juillet 2023 :

- Instituant la création d'un groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables, dont le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) a été désigné coordonnateur ;
- Approuvant les termes de la convention constitutive dudit groupement de commandes.

Vu la délibération n°DE202402013 adoptée par le Comité Syndical du SIEA en date du 16 février 2024 approuvant la modification du groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables. Les modifications portaient sur la participation financière de chaque membre afin d'indemniser le coordonnateur des frais engagés dans le cadre des missions réalisées ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe ; Considérant que le développement de la mobilité électrique incite les collectivités à installer, sur leur territoire, des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) afin de répondre aux besoins de leurs administrés, des professionnels, des personnes de passage, mais aussi aux besoins de leurs propres flottes de véhicules électriques ;

Considérant les obligations réglementaires s'imposant aux collectivités en la matière et notamment l'obligation d'équipements en IRVE des parcs de stationnement de plus de 20 places, pour le 1er janvier 2025 en application de la loi LOM et du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que, le SIEA souhaite mettre ses compétences et son expertise sur le sujet, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, au profit des acheteurs publics de l'Ain (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération etc.) et plus généralement de toutes personnes morales compétentes pour l'installation d'IRVE, en les associant au sein d'un groupement de commandes dédié à l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables,

Considérant que le regroupement de pouvoirs adjudicateurs, d'entités adjudicatrices et acheteurs notamment de droit privé soumis à ces différentes obligations, sous la forme d'un groupement de commandes, tel que prévu par les articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique, représente un outil susceptible de permettre d'effectuer plus efficacement et de manière mutualisée les opérations de mise en concurrence afférentes,

Considérant l'intérêt départemental d'uniformiser la démarche de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, de rationaliser les achats et de mutualiser la maintenance de ces équipements tout en réalisant des économies d'échelle et gain d'efficacité,

Considérant le besoin prégnant d'équiper le territoire du département de l'Ain en bornes de recharges pour véhicules électriques accessibles à tous ;

Considérant que, la commune souhaite installer, maintenir et/ou exploiter des infrastructures de recharge pour véhicules électriques pour ses besoins propres, pour ceux de ses administrés et également pour les usagers en transit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables, pour lequel le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) est désigné coordonnateur ;
- **Approuve** les modalités de la convention constitutive du groupement de commandes.
- **S'engage** à verser au SIEA les montants d'indemnisation du coordonnateur dont la participation financière est précisée dans la convention constitutive du groupement de commandes.
 - _ **S'engage** à inscrire les dépenses associées au groupement de commandes au budget Municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues.
 - _ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'adhésion au groupement de commandes.

Délibération 2024_05_31

Réfection du four de la commune

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les devis qu'il a fait établir par la société **SARL Laurent Menut maçonnerie** de Serrières de Briord et **G.I BAT** de Lagnieu pour la réfection du four communal.

Il précise qu'il serait judicieux de réaliser cette réfection en même temps que les travaux du quartier de Collonges dans le souci de préserver cet aménagement.

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération N° 2019-211 du 14 novembre 2019, le conseil communautaire a confirmé le principe d'un fonds de concours thématique relatif au petit patrimoine. Par ce fond de concours, la CCPA souhaite participer à la protection et à la valorisation de ce patrimoine.

Les montants des devis s'élèvent à :

- 4560.00€ HT soit 5 448.00 € TTC pour la SARL Laurent Menut maçonnerie
- 7308.90 € HT soit 8 770.68 € TTC pour société G.I BAT

La participation de la CCPA est fixée à 40% du HT plafonnée à 3 000.00 €

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le coût des travaux et sur leur réalisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à **l'unanimité** :

- **DECIDE** de retenir le devis de **SARL Laurent Menut maçonnerie** pour montant HT de 4 560.00 € Soit 5448.00 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à faire la demande de fonds de concours petit patrimoine auprès de la CCPA
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis correspondant.

Délibération n° 2024_05_32

Réalisation d'un puits perdu Rue de la Vie Neuve

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que lors de fortes précipitations, une stagnation d'eau se trouve devant le 32 rue de la Vie Neuve ce qui provoque une gêne de la circulation.

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les devis qu'il a fait établir par **Apprin Paysage de et Blanc travaux publics et ruraux** pour la réalisation du puits perdu.

Les montants des devis s'élèvent à :

- 2 100.00€ HT soit 2 520 .00€ TTC pour Blanc travaux publics
- 2 706.76 € HT soit 3 213.44 € TTC pour Apprin paysage

Hélène DENOYER ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à **l'unanimité** :

- **DECIDE** de retenir le devis de **Blanc travaux publics et ruraux** pour un montant HT de 2 100.00 € soit 2 520.00 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant.

DISTRIBUTION DES SACS JAUNES



Rdv au local technique le 05/07 entre 16h et 18h.
Rappel : Vous pouvez récupérer des sacs une seule fois par an et par foyer.

DECHETERIES

Dans la continuité des horaires d'été de l'année 2023 et afin de vous accueillir dans de bonnes conditions et de permettre aux agents de déchèteries de travailler à des températures correctes, les déchèteries de la CCPA maintiennent les horaires d'été sur la période du 17 juin au 14 septembre 2024 avec une ouverture dès 7h, en semaine et le samedi, pour pouvoir déposer ses déchets « à la fraîche ».

Ci-dessous les horaires :

Ambérieu	Meximieux	Lagnieu	Loyettes	St Rambert	Villebois	Lhuis
Du lundi au samedi . 7h - 15h	Du lundi au samedi 7h - 15h	Du lundi au samedi 7h - 15h	Lundi, mardi et jeudi . 7h - 12h	Lundi, mardi et mercredi 7h - 12h	Lundi, mercredi et jeudi 7h - 12h	Lundi et mercredi 7h - 12h
			Mercredi, vendredi et samedi . 7h - 15h	Jeudi, vendredi et samedi 7h - 15h	Vendredi et samedi 7h - 15h	Vendredi et samedi 7h - 15h
					Fermeture le mardi	Fermeture le samedi et le jeudi



RASSEMBLEMENT DE VÉHICULES ANCIENS

Bleu 16 vous invite au stade le 13/07 pour son traditionnel rassemblement.
Renseignements : 06 71 19 58 84



CONCERT DE PRINTEMPS

L'Echo des Roches vous convie au foyer le 24/06 à 20h30 pour son concert annuel.
Avec la participation de la Diane des Grangeons.



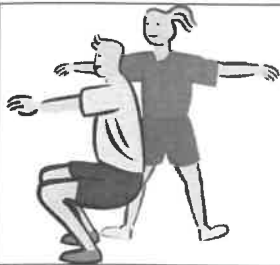
APÉRO CONCERT

Le 31/05 à 19h30 au parc de l'Areymond. Avec le Trio Kostana (Jazz balkanique)
Et la participation du Domaine de la Pouponne. organisé par la mairie, en partenariat avec En Grangeons La Musique



ELECTIONS EUROPEENNES

Le 09/06 de 8h à 18h au foyer. Pièce d'identité indispensable



GYM POUR TOUS

L'association Gym pour tous ouvre un nouveau cours l'année prochaine les jeudis de 18h30 à 19h30.

Vous pouvez découvrir ce cours le 20 juin à 18h30 au foyer communal.



APPLICATION CAMPAGNOL

NOUVEAU !!!

Afin de recevoir les informations municipales directement sur votre smartphone, vous pouvez installer l'application "campagnol" (sur apple store ou google play). Sélectionnez "Ain" puis "St Sorlin en Bugey".

Vous pourrez ainsi consulter l'agenda et les actualités. Vous recevrez une notification à chaque nouvel événement.

RAPPEL : Vous pouvez retrouver les informations municipales également sur :

- le site internet <https://saint-sorlin-en-bugey.info/>,
- la page Facebook <https://www.facebook.com/stsorlinenbugey>
- la parution mensuelle La Pouponne (inscription par mail à lapouponne01@gmail.com ou en mairie).



AGENDA

MAI

Le VENDREDI 31 à 19h30 au parc de l'Areymond, Apéro concert

JUIN

Le dimanche 09 de 8h à 18h au foyer communal, Elections Européennes

Le lundi 24 à 20h30 au foyer, concert annuel de l'écho des roches

JUILLET

Le vendredi 05 sacs jaunes de 16h à 18h.

Le lundi 08 Conseil municipal à 19h00 en mairie

Le samedi 13 Rassemblement de véhicules anciens

Le dimanche 14 Fête nationale, 11h00 devant le monument aux morts

LA MAIRIE SERA EXCEPTIONNELLEMENT FERMÉE LE JEUDI 13 JUIN AU MATIN.



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : de 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com



Pour recevoir la pouponne par mail, en faire la demande à lapouponne01@gmail.com